

**Arrêté n°511/2024/DAJI**

## **LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ**

**VU** le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-2 et L. 719-7 ;

**VU** les statuts de l'Université de Limoges ;

**VU** la délibération du conseil d'administration du 5 janvier 2021 portant élection de Madame Isabelle KLOCK-FONTANILLE à la présidence de l'Université de Limoges ;

**VU** l'arrêté en date du 24 septembre 2024 du Ministre de l'enseignement supérieur de la recherche n°MEN000102101916 portant nomination et classement de Monsieur Michel SENIMON dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

**VU** le procès-verbal d'installation de M. Michel SENIMON comme Directeur général adjoint des services, chargé de la stratégie et des partenariats de l'Université de Limoges en date du 30 septembre 2024 ;

**VU** le procès-verbal d'installation de M. Arnaud BEAUZON et de Mme. Stéphanie COUDERT comme Directeurs des ressources humaines par intérim en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

## **ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Délégation de signature est donnée à **Mme. Stéphanie COUDERT**, Adjointe du directeur des ressources humaines, responsable du service de la gestion statutaire et des carrières des personnels BIATSS et du service mutualisé des retraites et de l'absentéisme long des personnels BIATSS et enseignants, Directrice des ressources humaines par intérim, à l'effet de signer au nom de **Mme Isabelle KLOCK-FONTANILLE**, Présidente de l'Université de Limoges, les actes définis aux articles ci-après, dans la limite de ses attributions.

### **ARTICLE 1 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

- tous actes tels qu'arrêtés, ordres de missions en France et à l'étranger avec ou sans frais, fiches financières, états liquidatifs, acomptes, décisions, circulaires, rapports, interface de paye, mémoires, documents et correspondances relevant de la gestion des personnels BIATSS tant titulaires que contractuels ;

#### **Sont exclus de cette délégation de signature les actes suivants :**

- arrêtés de nomination ;
- contrats d'engagements.

## ARTICLE 2 - EMPÊCHEMENT OU ABSENCE

En cas d'empêchement ou d'absence de **Mme. Stéphanie COUDERT, M. Arnaud BEAUZON**, en sa qualité d'Adjoint à la Direction des ressources humaines, responsable de la gestion statutaire et des carrières des enseignants, Directeur par intérim des ressources humaines est autorisé à signer les actes cités à l'article 1.

## ARTICLE 3 - VALIDITÉ

Le présent arrêté entre en vigueur à compter :

- de sa publication par voie d'affichage dans les locaux et de publication sur le site internet de l'Université de Limoges ;
- de sa transmission à l'Autorité rectorale.

Il prend fin au plus tard à la cessation des fonctions du délégataire.

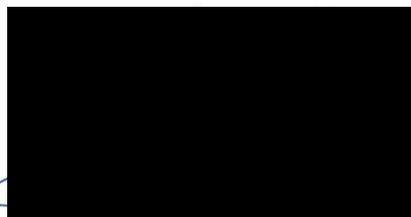
Il abroge et remplace tout autre arrêté consenti au même délégataire.

## ARTICLE 4 - EXÉCUTION

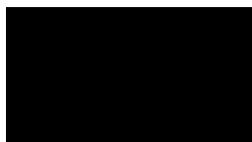
La Direction générale des services et l'Agent comptable de l'Université de Limoges sont chargés de son exécution.

### Spécimens de signature :

**Mme Stéphanie COUDERT :**



**M. Arnaud BEAUZON :**



**03 DEC. 2024**

Fait à Limoges, le.....

Madame le Président de l'Université,

Isabelle KLOCK-FONTANILLE



**Publié le :**

**Transmis à l'Autorité rectorale le :**

**Copies délivrées :**

- Intéressées ;
- Directeur des Achats et des finances ;
- Directeur général de services adjoint chargé de la stratégie et des partenariats ;
- Agent comptable.

